

## PROJET Pilote télétravail à la DGSJ

### Information et consultation

- ④ CHSCT DGSJ Région parisienne 8 février
- ④ CHSCT DGSJ TOULOUSE 11 février
- ④ CHSCT DGSJ Valbonne 6 mars
- ④ CE DGSJ 21 mars

**AIRFRANCE** 



- Contexte – Périmètre et objectifs du pilote
- Macro planning prévisionnel
- Les conditions pour bénéficier du télétravail
- Le processus de validation de la demande de télétravail
- Zoom sur la demande écrite et l'entretien
- Principes du télétravail à la DGSI
- Organisation du télétravail à la DGSI
- Communication et accompagnement : quand ?
- Communication et accompagnement : quoi ?
- Annexes

### Contexte

- Le projet de pilote télétravail DGS s'inscrit dans le cadre de :  
« l'Accord sur la définition du nouveau cadre conventionnel du Personnel au Sol »  
(Chapitre 3 - Titre 3 et Annexe 3 Garanties communes et devoirs réciproques relatifs au télétravail à domicile.) du 6 juillet 2012.

### Périmètre

- DGS : activités éligibles de Toulouse, Valbonne, région parisienne
- Entre 40 et 50 personnes

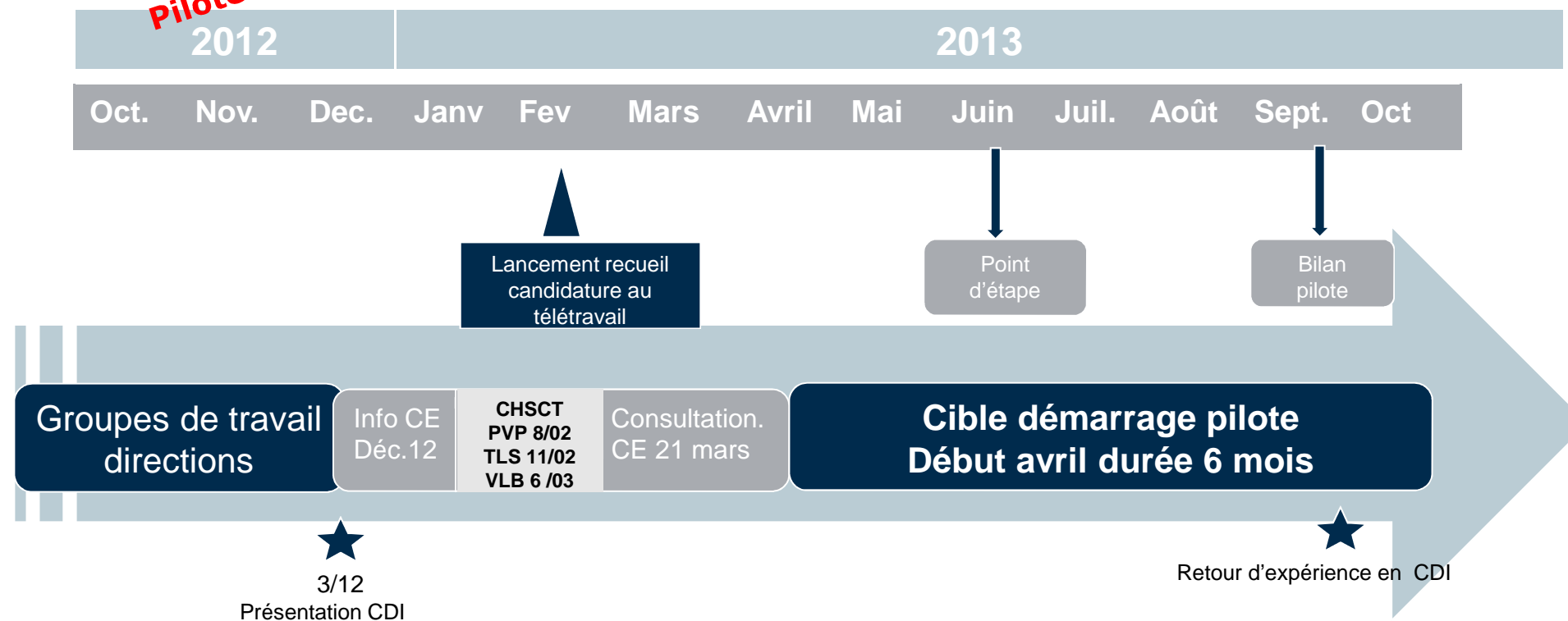
**Projet  
pilote télétravail à la DGS**

### Objectifs

- Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail (diminution des temps de transport)
- Expérimenter cette modalité d'organisation du travail à la DGS
- Valider l'apport de plus de souplesse et d'autonomie dans l'organisation du travail
- Renforcer l'adhésion et la relation de confiance manager / salarié / équipe

**Projet pilote travail DGSJ**  
 Macro planning prévisionnel

**Projet Pilote télétravail à la DGSJ**

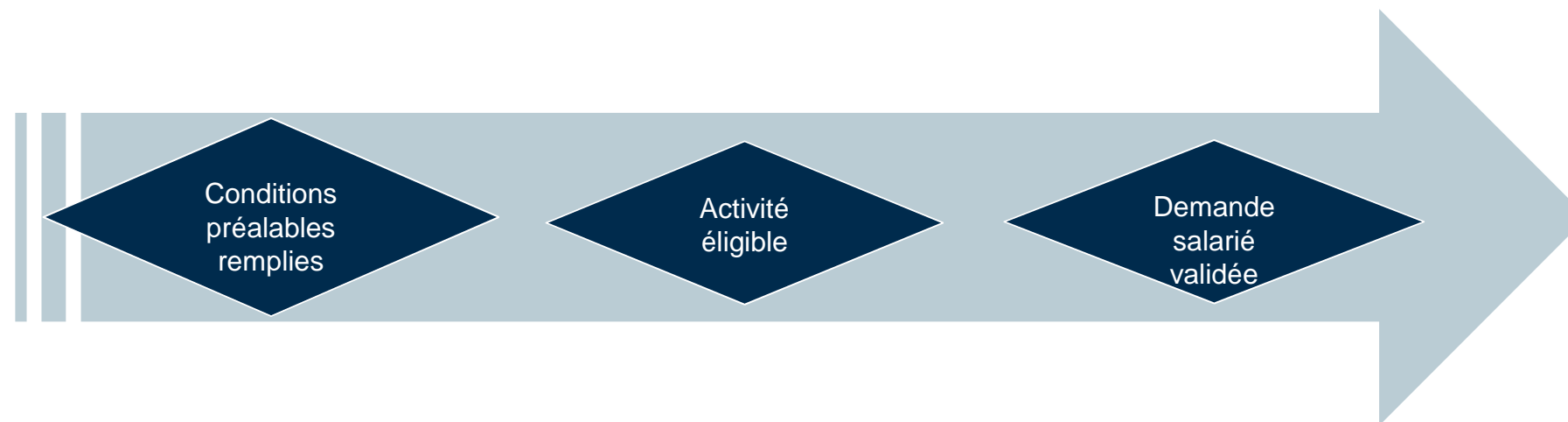


## Projet de pilote télétravail DGSJ

Les conditions pour bénéficier du télétravail

Trois conditions sont nécessaires

**Projet  
Pilote télétravail à la DGSJ**



**Les conditions préalables à satisfaire**

- Disposer d'une ligne ADSL à son domicile.
- Les normes techniques
  - éligibilité des outils métiers (à tester sous CLIP et en ADSL / salle de test),
  - qualité de la ligne ADSL (mesure des débits / 512 kbps mini en émission).
- Le télétravailleur doit
  - disposer d'un espace adapté pour une prestation de travail conforme à l'attente de l'entreprise,
  - être dans une zone présentant une couverture ADSL compatible selon les normes,
  - vérifier la conformité aux dispositions de son bail et les normes de sécurité de son installation.
- Le salarié manifeste\*, par écrit auprès de son manager, son souhait de bénéficier du dispositif de télétravail.

**Projet  
Pilote télétravail à la DGSI**

\* une note de service DI.GH précisera les modalités le moment venu

### Remarques préalables

- L'éligibilité consiste à étudier, à un instant donné, l'exercice de l'activité au regard d'un ensemble de critères dans le cadre de l'organisation d'un service ou d'une entité.
- Toutes les activités ne sont pas compatibles avec le télétravail.
- L'éligibilité des activités n'est pas définitive. Elle peut donc être révisée.

**Projet  
Pilote télétravail à la DGSI**

### L'éligibilité des activités à la DGSI

- L'examen de l'éligibilité des activités a été menée, direction par direction, par les managers, en étroite collaboration avec les Ressources Humaines.
- L'éligibilité des activités a été étudiée sur la base d'une journée hebdomadaire fixe de télétravail.

### Les critères d'éligibilité des activités

Les catégorisations cadre – non cadre / manager – non manager ne sont pas différenciantes en soi .

#### Tâches, données et outils nécessaires à l'activité

- Analyse des tâches : réalisables à distance?
- Nature des données utilisées ou échangées
- L'accès aux outils est-il possible à distance?
- Besoin en matériel spécifique

**Projet  
Pilote télétravail à la DGSI**

#### Conditions de réalisation de l'activité (individuelle, collective)

- Nature et moyens des échanges
- Nécessité de permanence au regard de l'effectif
- Aspect opérationnel de l'activité
- Organiser l'activité en temps réel
- Animation et organisation du travail de l'équipe, du service

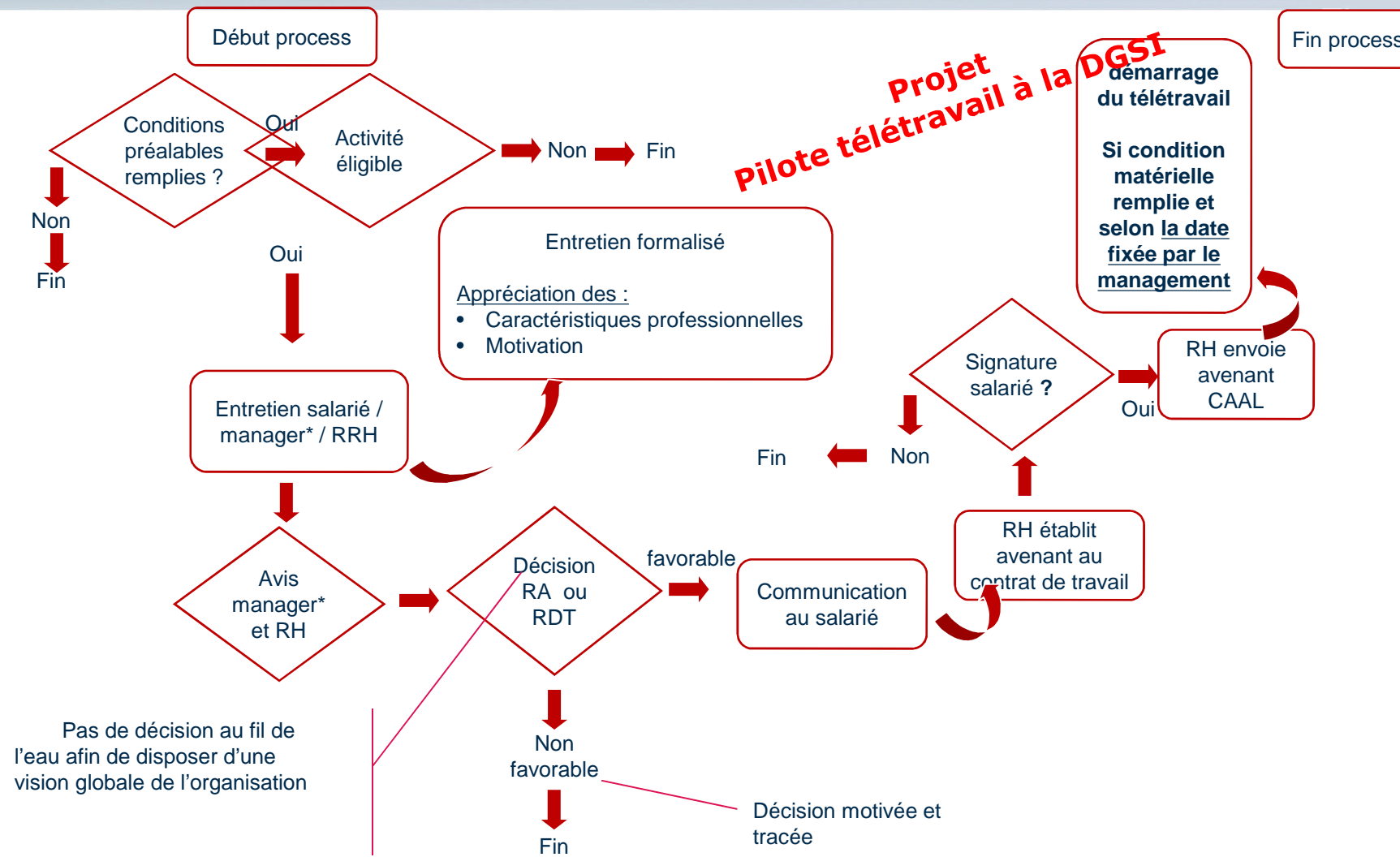
#### Contacts clients internes, externes

- L'activité demande-t-elle une présence physique, des contacts en face à face ?
- Quelles sont les modalités et la fréquence des contacts ?
- Ces contacts peuvent-ils être substitués?



# Projet de pilote télétravail DGSI

## Le processus de validation de la demande de télétravail



\* RLP ou équivalent

## Projet de pilote télétravail DGSI

Le processus de validation de la demande de télétravail / Zoom demande écrite et entretien

Le télétravail c'est d'abord une relation de confiance entre le manager, le salarié et l'équipe

**Projet  
Pilote télétravail à la DGSI**

La demande du salarié est écrite / engagement sur les conditions préalables

### Rappel à faire

- Réversibilité du télétravail
- Confidentialité des données
- Engagement du salarié
- Bonnes pratiques
- Définir moyens de communication avec le manager

### entretien

- Pris en compte
- Date de la demande
  - Temps de trajet
  - Lap Top\*

### Appréciation

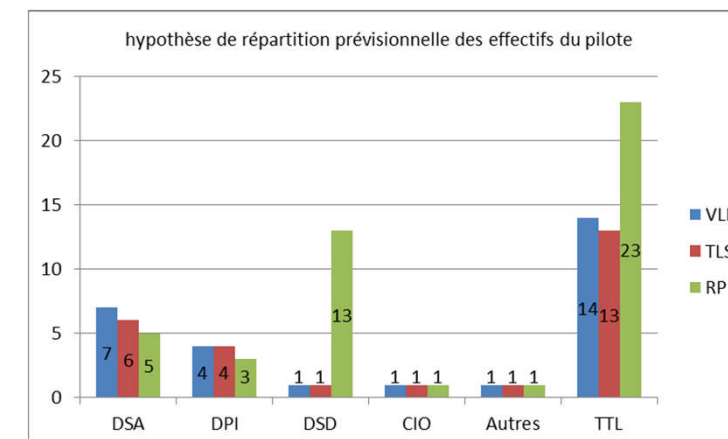
- Autonomie dans le poste
- Responsabilité dans l'exercice activité
- Organisation du travail
- Motivations pour le télétravail

\* Pilote

## Principes

- Le télétravail repose avant tout sur une relation de confiance
- Volontariat
- Le télétravail n'est ni un droit, ni une obligation
- Le télétravail fait l'objet d'un accord formel entre les parties (avenant au contrat de travail)
- Principe de réversibilité à l'initiative de l'une ou l'autre des parties
- Représentativité des sites et des directions

**Projet  
Pilote télétravail à la DGSI**



## Organisation

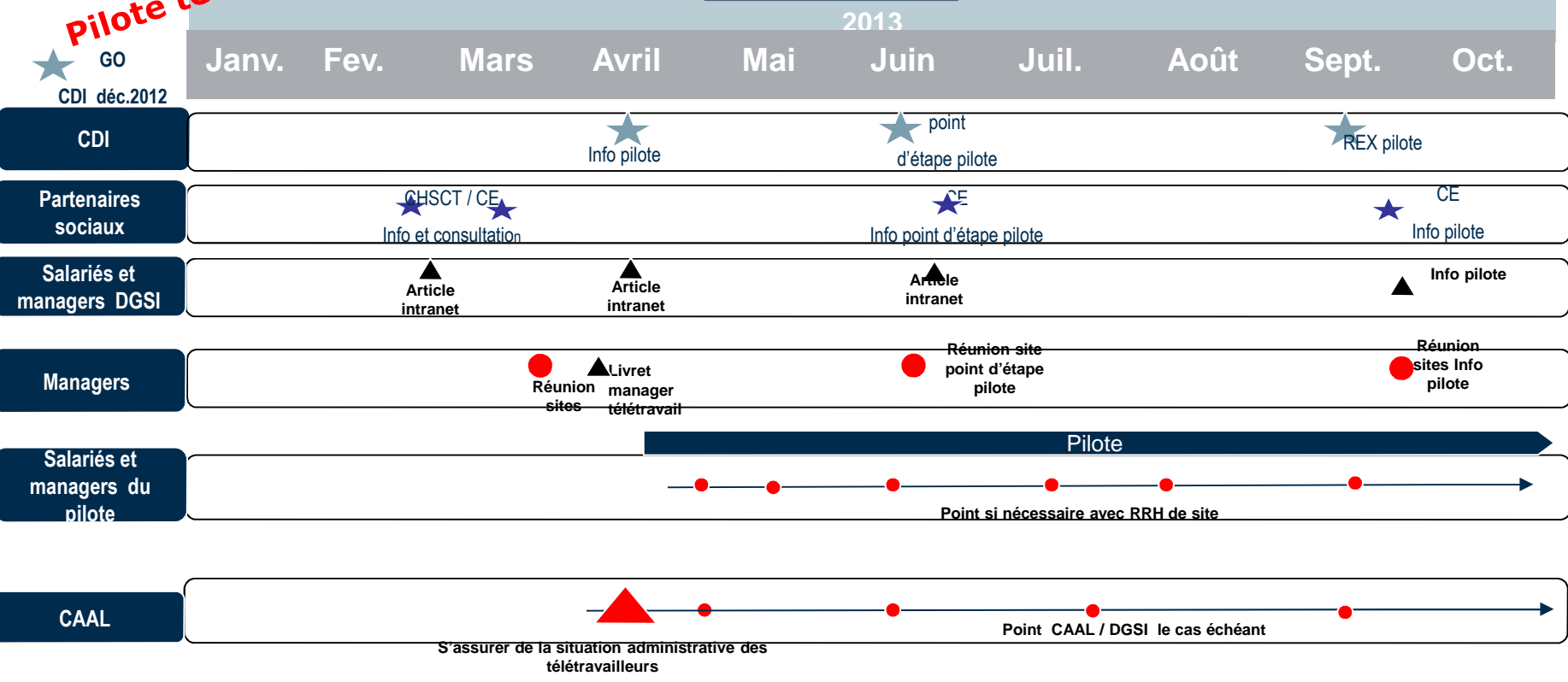
- Un jour de télétravail hebdomadaire, jour fixe défini conjointement manager / salarié  
(modifiable exceptionnellement à la demande du manager délai 72 h et hors problèmes techniques).
- Le jour de télétravail n'est pas accolé à un jour de temps partiel (avant ou après).
- Au sein d'une équipe : des jours de télétravail répartis sur la semaine et une journée au moins où toute l'équipe est présente sur site (sauf si équipe multi sites).
- Le manager est soumis au même règle d'éligibilité que son équipe.
- Les moyens de contact avec le manager et les interlocuteurs habituels sont identifiés avant le démarrage du télétravail.
- Le télétravailleur est joignable aux heures de travail définies habituellement (prévu dans l'avenant).
- Le télétravailleur déclare son jour de télétravail dans son agenda notes.
- Fourniture d'un lap top le cas échéant (demande dans Ask for IT 6 jours de délai pour un matériel standard.)

# Le projet pilote télétravail à la DGSJ

## Communication et accompagnement

Projet  
Pilote télétravail à la DGSJ

QUAND?



QUOI ?

**Managers du pilote télétravail DGSI**

- Un livret « guide du télétravail pour les managers de la DGSI »
- Un guide de préparation à l'entretien de validation
- Une formation e-learning « manager à distance » (au choix)

**Salariés du pilote télétravail DGSI**

- Un livret « télétravail »

**Managers DGSI**

- Un livret « guide du télétravail pour les managers de la DGSI »
- Des réunions de site dédiée télétravail

**DGSI**

- Informations et présentation du retour d'expérience en CDI
- Informations dans les comités de direction
- Articles dans l'intranet (présentation du dispositif - lancement du pilote – bilan )

**DGSI / CAAL**

- Points en tant que de besoin

**Projet  
Pilote télétravail à la DGSI**

Liste d'éligibilité des activités par direction

**Direction des solutions applicatives**

- Toutes les activités sont éligibles (une réserve pour ce qui concerne l'outil Clearcase).

**CIO**

- Toutes les activités sont éligibles

**Directions transverses**

- Paray : éligible sauf activité RH de proximité
- Toulouse : éligible sauf les activités de DI.LB et l'activité RH de proximité
- Valbonne : éligible sauf activité sureté et l'activité RH de proximité

**Marketing Commercial**

- Activité Refex éligible

**Projet  
Pilote télétravail à la DGSI**

Liste d'éligibilité des activités par direction

**Direction des systèmes distribués**

- Voir fichier excell joint

**Direction de la production informatique**

- Voir fichier excell joint

**Projet  
Pilote télétravail à la DGSI**